

D2025-033

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 26 mars 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Véréne, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations :
Delphine LINGEMANN à Isabelle JOURDY
Antonio CANAVEIRA à Michel AUBAGNAC Antonio
Virginie MICHEL à Jean-Pierre LUNOT
Bruno TIRADON à André GAZET
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 25 dont 5 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Travaux de rénovation énergétique Coin du curiste et salle des Conférences - Demande de subvention Etat-DSIL

Rapporteur: M. André GAZET, 6ème adjoint

Le nouveau cadre contractuel de travail entre l'Etat et les Territoires a pris le nom de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Il s'agit, à court terme, d'associer les territoires au plan de relance mais aussi, dans la durée du mandat 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire. Conclues pour une durée de 6 ans, ils ont été signés en 2021. La Métropole a indiqué son souhait de s'engager dans cette contractualisation en intégrant toutes les communes membres.

D2025-033

Les CRTE formalisent les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, afin de les renforcer sur les deux premières années de déploiement dans le cadre de la relance.

En partant des nombreux diagnostics territoriaux d'ores et déjà réalisés dans le cadre de l'élaboration du schéma de transition énergétique et écologique et du plan local d'urbanisme métropolitain, elle a formalisé une stratégie territoriale à travers 4 défis :

- devenir une Métropole résiliente
- poursuivre un développement harmonieux
- réussir la mutation urbaine
- entraîner le territoire

La Ville de ROYAT a arrêté un programme de travaux à travers 9 fiches actions dont l'une porte sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux dont le Coin du Curiste, salle à haute valeur patrimoniale destinée à l'action culturelle et touristique d'une superficie de 450m².

Cette salle communale n'a fait l'objet d'aucune opération de rénovation massive depuis sa construction (date de construction du Casino). Elle ne répond plus aux exigences règlementaires de sécurité ni aux besoins des usages quotidiens (associations, touristes, curistes, accueil de l'Enfance-Jeunesse).

Il y a urgence à rénover cette salle, notamment afin de réduire les consommations énergétiques et de la mettre aux normes.

Le programme des travaux envisagés consiste ; au remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment abritant la salle du Coin des curistes et la salle des Conférences, au changement du mode de chauffage, actuellement commun à celui de l'Etablissement Thermal, par un système plus performant et proportionné au volume à chauffer, à la mise aux normes du système électrique, au remplacement des luminaires par des LED, à l'isolation par l'intérieur, à la mise aux normes du système de sécurité incendie.

La salle du Coin du Curiste est un ERP de type P (salle de danse) et L (Les salles d'audition, salles de conférences, salles de réunions, les salles réservées aux associations, salles de quartier (ou assimilées)) de catégorie 3. C'est une salle municipale utilisée par des Associations pour leurs activités, pour des expositions, souvent louée pour des manifestations privées. Elle génère des recettes pour la commune.

L'enveloppe travaux est estimé à ce jour à 270 000€ HT soit 600€ HT du m².

Le coût des prestations intellectuelles est estimé à 30 000€ HT, incluant une mission de base de maîtrise d'œuvre dont le taux de rémunération est estimé à 10% et les pré études (audit énergétique, mission d'un bureau de contrôle).

Cette opération peut s'inscrire dans le dispositif de dotation de soutien à l'investissement local – DSIL 2025.

Considérant la programmation 2025, la DSIL sera prioritairement affectée aux projets inscrits dans les contrats de réussite de la transition écologique (CRTE).

D2025-033

En outre, ce projet entre parfaitement dans les deux axes d'éligibilité définis par la DSIL cette année à savoir ;

- La rénovation thermique et la transition énergétique
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics

Le plan de financement proposé est le suivant ;

Dépenses en € HT		Recettes en € H.T			
		Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Subvention	Taux réel en %
Travaux	270 000	ETAT - DSIL	300 000	240 000	80%
Prestations intellectuelles	30 000				
		Autofinancement	300 000	60 000	20%
TOTAL	300 000	TOTAL		300 000	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (1 abstention : M. BERNETTE):

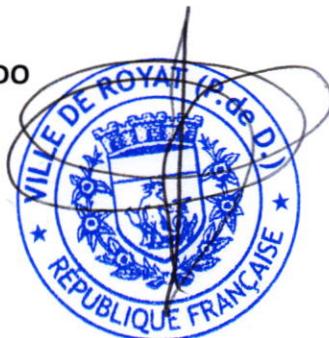
- **D'arrêter le projet,**
- **D'approuver le plan de financement,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes formes d'aides financières et de subventions pour le financement de cette opération, et à signer tous les documents s'y rapportant,**
- **De rappeler que les crédits nécessaires seront prévus au prochain budget**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marcel ALEDO



Lucie MAHE,
Secrétaire de séance